

 Commune de LUZECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération N° 2025_8_5
--	--	---

Convocation du 28 novembre 2025

Le quatre décembre 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Claudine AUDOIN, M. Benoît FABRE

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

./.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Patrice CASTANIER

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2025_8_5 : Attribution d'une subvention exceptionnelle diverses associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 2025_4_2 en date du 9 avril 2025, une enveloppe globale de 46 200 € avait été inscrite au budget primitif principal 2025 pour financer les subventions aux associations et autres prestations. Cette enveloppe vise à soutenir les initiatives locales contribuant à la dynamique sociale, sportive et culturelle de la commune.

Dans ce cadre, deux associations ont sollicité une aide financière exceptionnelle :

L'Association Boissor Sport Loisir (ABSL) a sollicité par mail en date du 17 octobre dernier une subvention pour participer à la traversée des Pyrénées (PYRHANDO 2025), un projet triennal permettant d'offrir aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, accompagnées par les établissements de Boissor, la possibilité de vivre leur passion du sport et ceci quelles que soient leurs difficultés et leurs capacités. Ce projet consiste à la traversée des Pyrénées.

Dans ce cadre, au vu du dossier de demande de subvention de l'ABSL, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'Association Boissor Sport Loisir (ABSL), en vue de sa participation à PYRHANDO de 2025.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal avoir reçu une demande de subvention de l'association USL pétanque afin de les aider financièrement dans l'organisation d'une manifestation. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune subvention n'a été versée à cette association en 2025.

Dans ce cadre, au vu du dossier de demande de subvention de l'association USL pétanque, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 300,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'allouer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association Boissor Sport Loisir, n° SIRET n° 753 509 165 00019, dont le siège social est situé Domaine de Boissor – Route d'Albas – 46140 LUZECH ;
- **D'allouer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association USL pétanque ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont imputés sur le chapitre 67 – article 67458 du budget primitif principal 2025, conformément à la délibération n°2025_4_2 du 9 avril 2025 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 13 Procurations : 0	Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 05/12/2025	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
DATE DE MISE EN LIGNE : 05/12/2025	